

AUTORISATION DE RECHERCHER UN STAGE

Le stage du semestre 1, d'une **durée de 2 semaines**, est planifié sur la **période du 26 octobre au 06 novembre 2026**. Pour ce premier stage, nous vous laissons la possibilité de rechercher un établissement pouvant potentiellement vous accueillir **hors du département de la Vendée**. C'est notamment l'opportunité de trouver un lieu de stage près de chez vous et de vos proches, si vous le souhaitez.

Vous pouvez orienter vos recherches auprès d'établissements hospitaliers (hôpitaux, cliniques) ou d'accueils spécialisés (personnes âgées, santé mentale, crèche). Ce stage peut être effectué dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins : hôpitaux publics et privés ; cliniques ; EHPAD ; centres de rééducation ; structures psychiatriques ; services de soins à domicile ; centres de santé ; centres de prélèvements, maison de santé, SSIAD, MPI, établissements scolaires ou médico-sociaux.

L'accueil en stage est conditionné par la présence d'un(e) infirmier/ière diplômé(e) d'état dans l'établissement. Sur cette période de stage les horaires journaliers ne peuvent pas excéder 7h et vous n'êtes **pas** autorisé à faire des nuits ni des Week end.

Si vous obtenez une réponse favorable, vous devez **faire compléter le document « confirmation d'accueil en stage »** et le renvoyer par mail aux adresses suivantes stage.ifs@ifps-vendee.fr et ifs@ifps-vendee.fr katia.leneveu-feral@ght85.fr dans les meilleurs délais.

L'équipe de direction de l'IFSI de la Roche-sur-Yon étudiera votre proposition et vous communiquera sa décision au plus tard la semaine de la rentrée

Fait à La Roche sur Yon le 21 juillet 2026

Katia LENEVEU FERAL,
Adjointe du directeur de l'IFPS
Et Coordinatrice Clinique



INSTITUT DE FORMATION AUX
PROFESSIONS DE SANTÉ
CHD
33 Rue du Mar Koenig - BP 652
85016 LA ROCHE SUR YON Cedex